



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2026-GC-181

Quel impact des campagnes de sensibilisation menées en vue des élections communales 2026 ?

Auteurs :	Dorthe Sébastien / Michellod Savio
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	08.07.2026
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	08.07.2026
Réponse du Conseil d'Etat :	15.09.2026

I. Question

Les élections communales de mars 2026 ont fait l'objet, en amont, de plusieurs campagnes de sensibilisation portées par l'Etat de Fribourg, en collaboration avec différents partenaires, afin d'encourager la participation politique et l'engagement citoyen de différentes catégories de la population.

Ces actions visaient notamment à renforcer la participation démocratique de manière générale, mais également à encourager l'engagement de publics aujourd'hui sous-représentés dans la vie politique locale, notamment les jeunes, les personnes issues de la migration ou encore les personnes en situation de handicap.

Dans un contexte où le renouvellement de la relève politique constitue un enjeu central pour la vitalité de nos institutions communales, il apparaît important de pouvoir mesurer concrètement l'impact de ces différentes campagnes.

Dès lors, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle évaluation le Conseil d'Etat tire-t-il des différentes campagnes de sensibilisation menées en vue des élections communales 2026 ?
2. Le Conseil d'Etat dispose-t-il de données permettant de mesurer l'impact concret de ces campagnes sur le nombre de candidatures déposées ou sur la participation électorale des publics spécifiquement visés ?
3. Combien de personnes de moins de 30 ans ont été élues au sein des conseils communaux et des exécutifs communaux à l'issue des élections 2026 ?
4. Plus largement, le Conseil d'Etat constate-t-il une évolution de la diversité des profils élus à l'issue de ce scrutin, en particulier s'agissant du renouvellement générationnel au sein des autorités communales ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

Conformément à l'art. 137 al. 2 de la Constitution cantonale (Cst. ; RSF 10.1), l'Etat et les communes assurent la promotion du civisme et de la citoyenneté, en particulier auprès des enfants et des jeunes. Les élections générales dans les communes fribourgeoises représentent un élément majeur de notre système démocratique et un enjeu essentiel pour le bon fonctionnement des institutions de notre canton. Une large participation ainsi qu'un réel choix offert aux électeurs et électrices sont les conditions nécessaires à l'établissement et au renforcement de la confiance des Fribourgeoises et Fribourgeois à l'égard des autorités. Ils permettent en outre de mettre à disposition des communes les compétences nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches de plus en plus exigeantes et complexes. Dans ce contexte, l'Etat s'engage depuis plusieurs législatures pour encourager les citoyennes et citoyens à se porter candidat-e-s et à participer aux scrutins.

Lors des élections communales générales de mars 2026, l'Etat a ainsi mené plusieurs campagnes de promotion générales ou destinées à un public spécifique. Il s'agit notamment des campagnes suivantes :

1. Campagne « Level Up », réalisée par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) : diffusion de plusieurs vidéos sur les réseaux sociaux encourageant les citoyennes et citoyens à se porter candidat-e-s aux élections communales et valorisant la fonction au sein des organes des communes.
 2. Campagne « Votre voix compte ! », proposée par la Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme CMR en collaboration avec l'ACF, la chancellerie et les villes de Fribourg et Bulle : réalisation d'outils divers (affiche, vidéos, présentation) à l'intention des communes, milieux associatifs et de la population encourageant la participation aux élections communales, notamment à destination des personnes avec permis C.
 3. Campagne « La politique a besoin des personnes en situation de handicap », menée par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) : réalisation d'une affiche informative à l'intention des personnes en situation de handicap pour les encourager à voter, rejoindre un parti politique ou se présenter comme candidat-e.
1. *Quelle évaluation le Conseil d'Etat tire-t-il des différentes campagnes de sensibilisation menées en vue des élections communales 2026 ?*
 2. *Le Conseil d'Etat dispose-t-il de données permettant de mesurer l'impact concret de ces campagnes sur le nombre de candidatures déposées ou sur la participation électorale des publics spécifiquement visés ?*

Le Conseil d'Etat constate tout d'abord que les données disponibles pour évaluer l'impact des différentes campagnes sur le nombre et le profil des personnes candidates sont lacunaires. Chaque scrutin communal étant traité pour lui-même, il n'est à ce jour pas possible de consolider les données relatives aux candidatures dans chaque commune en vue d'une analyse globale.

S'agissant en outre d'éventuelles statistiques sur la participation au scrutin en fonction des profils des électeurs et électrices, elles ne peuvent pas être réalisées de manière systématique, l'usage des données des certificats de capacité civique (nationalité, genre, année de naissance et domicile) étant réservé à la vérification de la qualité d'électeur ou d'électrice, et non à l'établissement de statistiques relatives à la participation (art. 12 al. 6 de la loi sur l'exercice des droits politiques,

LEDP ; RSF 115.1). Cette limitation vise à protéger le secret du vote, l'établissement de statistiques détaillées pouvant permettre d'identifier individuellement les électeurs et électrices ayant pris part au scrutin, notamment dans les plus petites communes.

En l'absence de données sur les candidatures ou la participation au scrutin, l'impact des différentes campagnes doit être évalué sur la base des informations relatives à leur visibilité auprès des publics visés. S'agissant de la campagne « Level Up » par exemple, ses différents supports ont été vus par près de 80'000 personnes, générant 3725 consultations de la page Internet dédiée, selon les données des réseaux sociaux utilisés.

En ce qui concerne la campagne « Votre voix compte ! », les neuf capsules vidéo réalisées ont totalisé 288'800 vues et généré 2'383 interactions. La page web dédiée à la campagne a enregistré 2'750 vues : 30 % des visites provenaient du QR code figurant sur l'affiche ou de liens directs, 40 % des pages générales consacrées aux votations et 30 % des réseaux sociaux. La campagne a également bénéficié d'une large couverture médiatique, avec une vingtaine de parutions ou reportages dans *Frapp*, *Freiburger Nachrichten*, *La Gruyère*, *La Liberté*, la RTS, la SRF, *swissinfo*, *nau.ch* et TéléBilingue Biel-Bienne. Par ailleurs, chaque commune a reçu deux affiches A3 et cinq flyers A5 destinés à être mis à disposition de la population. Les communes de Fribourg, Bulle, Romont et Marly ont, en outre, procédé à un tout-ménage de 15'850 flyers à l'intention de leurs citoyennes et citoyens titulaires d'un permis C. Enfin, durant les deux mois précédant les élections, dix événements publics et gratuits ont été organisés : sept à Fribourg et trois à Bulle, sous la forme de séances d'information, de tables rondes et d'ateliers.

Dans le cadre de la campagne « La politique a besoin des personnes en situation de handicap », les affiches informatives ont été diffusées auprès de toutes les associations de personnes en situation de handicap ainsi qu'auprès de toutes les institutions spécialisées pour adultes en situation de handicap du canton de Fribourg en format électronique et papier. La campagne a été relayée dans les médias locaux, de même que la participation des personnes en situation de handicap au niveau politique.

S'agissant à présent des personnes élues, le Conseil d'Etat remarque que, là aussi, les données étaient jusqu'à récemment très lacunaires. Les informations relatives aux membres des organes communaux étaient en effet recueillies à différentes sources (communes, associations de communes, préfectures...), sans que la fréquence de mise à jour ou les données recueillies soient formellement déterminées. Afin de permettre une meilleure connaissance du profil des élu-e-s, et de pouvoir ainsi notamment mieux cibler à l'avenir les mesures de soutien ou de promotion citoyenne, le Service des communes (SCom) a revu en profondeur la procédure de collecte des données relatives aux personnes élues cette année. Sur la base d'un nouveau formulaire électronique unique, les communes sont ainsi chargées d'entrer directement dans le système les données requises. A ce jour (15 juillet 2026), 117 communes avaient transmis leurs données (sur 119, dont la commune de Gletterens, placée sous administration exceptionnelle et où les élections générales ont été suspendues). La qualité de cette nouvelle base de données ainsi que l'engagement des communes pour l'alimenter ont permis de publier des informations statistiques détaillées sur le profil des personnes élu-e-s dans les communes du canton en 2026. Ces données sont disponibles sur le site Internet du SCom. La plupart des chiffres mentionnés dans les réponses aux questions ci-dessous en sont extraits.

Le Conseil d'Etat constate que les possibilités de comparaison sont donc très limitées par la qualité très relative des données disponibles pour les précédentes législatures. De telles analyses diachroniques seront désormais possibles dès la prochaine législature grâce à la nouvelle procédure et au nouvel outil élaborés par le SCom.

3. Combien de personnes de moins de 30 ans ont été élues au sein des conseils communaux et des exécutifs communaux à l'issue des élections 2026 ?

Sur la base des données récoltées par le SCom auprès des communes, l'âge médian des élu-e-s (exécutif et législatifs) s'élève à 48 ans (50 ans pour les conseils communaux, 46 ans pour les conseils généraux). 152 des 2061 (7,4 %) personnes élues ont moins de 30 ans. Dans le détail, cette classe d'âge représente 3 % des membres des conseils communaux et 10,2 % des membres des conseils généraux.

4. Plus largement, le Conseil d'Etat constate-t-il une évolution de la diversité des profils élus à l'issue de ce scrutin, en particulier s'agissant du renouvellement générationnel au sein des autorités communales ?

Comme relevé ci-dessus, les données récoltées lors des précédentes législatures ne présentaient pas la qualité requise pour tirer des conclusions fiables sur les tendances de ces dernières législatures. La nouvelle base de données tenue par le SCom permettra à l'avenir de disposer de telles analyses. Le Conseil d'Etat remarque toutefois que toutes les classes d'âge sont représentées au sein des organes des communes.

Les données recueillies permettent en outre de déterminer la part des femmes parmi les élu-e-s (32,7 %) ou encore des personnes étrangères (2,3 %), ou encore les secteurs d'activité des élu-e-s (primaire 6,9 %, secondaire 16,3 % et tertiaire 76,8 %). Il est renvoyé [aux pages Internet du SCom](#) pour plus de détails.

Par ailleurs, lors des dernières élections communales générales, 54,5 %¹ des personnes élues étaient déjà en poste lors de la législature précédente (61,8 % dans les conseils communaux, 49,8 % dans les conseils généraux), ce qui atteste à la fois d'un renouvellement conséquent, mais également de la stabilité nécessaire au bon fonctionnement des organes communaux.

En conclusion, le Conseil d'Etat estime que les campagnes menées afin de promouvoir la citoyenneté et l'exercice des droits politiques – droit d'être élu-e et droit d'élire – constituent un soutien important à notre système démocratique ainsi que, s'agissant des élections communales, au bon fonctionnement des autorités communales tout au long de la législature. S'il est convaincu que les campagnes réalisées en 2026, comme les précédentes, ont permis de sensibiliser la population fribourgeoise à ces enjeux et à motiver les citoyennes et citoyens à s'engager, en se portant candidat-e-s ou en participant au scrutin, il se réjouit que les données désormais mises à disposition permettent à l'avenir d'affiner le ciblage de certaines campagnes et d'évaluer sur des bases factuelles leurs impacts.

À une époque marquée par une polarisation politique croissante et par la montée de courants critiques à l'égard de la démocratie, la valeur de telles campagnes ne saurait en outre être mesurée exclusivement à l'aune de leur portée ou de leurs effets concrets. Leur véritable utilité réside dans le

¹ Sans tenir compte des personnes qui auraient siégé dans un conseil général avant d'accéder au conseil communal, ou l'inverse

renforcement de la culture démocratique, la promotion de la participation politique et la préservation, à long terme, de la résilience de nos institutions.